



Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»

Citoyenneté

Bruxelles, le 30.05.2008
EACEA/P7/PC/gfe/D(08)002849

Madame MICHELE GARCIA
ADJOINTE AU MAIRE
MAIRIE DE VENDARGUES
PLACE DE LA MAIRIE,
F - 34740 VENDARGUES

Concerne: Votre projet 08/1168,
Soutien au programme « L'Europe pour les citoyens » pour
«Les rencontres de citoyens liées au jumelage de villes»
Décision n°2008-JUM.13360

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer qu'après examen des projets reçus, votre dossier a été retenu pour bénéficier d'une subvention, en raison de sa qualité.

Ci-joint, vous trouverez une copie de la décision de subvention et de ses annexes stipulant les obligations générales qui incombent aux bénéficiaires d'une subvention de la Communauté européenne. Étant donné que la décision et ses annexes sont contraignantes pour les bénéficiaires, nous vous conseillons de lire attentivement ces documents.

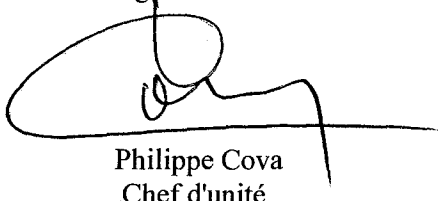
Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de nous renvoyer une copie signée de la décision.

Nous vous prions également d'informer les villes invitées de la contribution de la Communauté aux frais de voyage.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter notre Hotline au (+32)2.295.26.85, du mardi au jeudi, de 9h30 à 12h30.

Pour présenter un dossier complet à la fin de votre projet, je vous invite à vous rendre sur notre site internet à l'adresse: http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_en.htm, où vous trouverez les documents nécessaires à la demande de paiement final.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe Cova
Chef d'unité

Annexes: Décision et ses annexes